

En 2019, nous vous avons proposé plus de 50 manifestations en France, du Printemps des Lumières à la présentation de l'arrêté sur les nuisances lumineuses, de l'éclairage sportif aux besoins de lumière pour l'Homme, à tous les âges de la vie.

L'éclairage n'est pas une nuisance lorsqu'il est bien conçu, bien installé, bien maintenu. C'est aussi un enjeu pour demain, quand de nouveaux usages s'y connecteront ou se pluggeront à son réseau. Enjeux sociétaux, techniques, environnementaux et enjeux de santé... Il faut expliquer le présent et dès à présent préparer l'avenir.

2020 : Nous continuerons à vous proposer des conférences, échanges, débats, pour vous informer, vous donner les clés pour une réflexion positive sur la place et les enjeux de l'éclairage dans notre société.

Les thèmes sont nombreux : **Lumière bleue – Biodiversité, ciel nocturne et éclairage – éclairage et maintien des personnes âgées à domicile - Eclairage et mobilité dans l'espace urbain - L'éclairage des enfants : la clé de la réussite - Règlementation / Normalisation...**

Nos actions aussi...

- **Des conférences** sur l'ensemble du territoire : normalisation, règlementation, approches et applications de l'éclairage...
- **Des rencontres** avec les membres du Collège Santé de l'AFE, ceux du comité CIE-France, pour faire le point des derniers travaux de recherches sur les concepts et sur la santé,
- **Des formations** : nouveaux programmes, nouvelles façons d'aborder la formation aussi : webinar et validation des acquis en éclairage. Votre temps est précieux, mais vos besoins sont toujours là
- **La Revue Lux**, la revue des acteurs de l'éclairage, ses Lettres mensuelles : ce sont des articles techniques, des dossiers, des réalisations, des coups de cœur, en interaction avec ceux qui font l'actualité !
- **Des échanges et des partenariats pour renforcer les liens** : dans l'enseignement, les organisations publiques, avec les acteurs privés...

Un point d'orgue : **les Journées nationales de la lumière de l'AFE**, qui se tiendront à Strasbourg les 12 et 13 octobre 2020. Journées européennes durant lesquelles l'AFE proposera des échanges avec des acteurs européens pour nourrir et enrichir notre réflexion !

En 2020, le bulletin d'adhésion change.

Pour mieux répondre aux attentes et faciliter l'adhésion du plus grand nombre, les collectivités locales sont à présent mieux identifiées, en fonction de leur taille, un peu comme le sont les entreprises privées ! Et parce que nous connaissons les difficultés qu'ont nos adhérents dans les collectivités à faire reconduire les adhésions, nous proposons au plus grandes d'entre elles aujourd'hui d'inscrire gracieusement plusieurs collaborateurs

Sans votre adhésion, toutes ces actions n'auraient pas été, et ne seront pas, possibles. Nous vous remercions de contribuer, par votre adhésion et votre participation aux groupes de travail, manifestations..., à faire de l'AFE la garante de l'intérêt général en matière d'éclairage et le dernier rempart à la protection des bonnes pratiques de l'éclairage en France.

Je reste à votre disposition et à votre écoute.



Marie-Pierre ALEXANDRE
Directrice Générale de l'AFE

BULLETIN D'ADHESION 2020

Année civile de janvier à décembre 2020

ADHERENT

- NOM : Prénom :
- SOCIETE :
- Adresse postale :
..... CP et Ville
- Pays: E-mail :
- Téléphone : Portable :

- CODE D'ACTIVITE

Code d'activité de l'entreprise ou de son représentant. Ce code permet, entre autres, de vous classer dans la liste professionnelle de l'annuaire de l'AFE. Indiquer en premier le code correspondant à votre activité principale

- 1 - Fabricants de lampes, luminaires, systèmes de gestion, électronique...
- 2 - Elus et services techniques des villes
- 3 - Bureaux d'études indépendants (code APE : 7112B)
- 4 - Syndicats d'énergie
- 5 - Installateurs
- 6 - Sociétés d'installation sur la voie publique (code APE : 4321B)
- 7 - Pouvoirs publics
- 8 - Représentants des syndicats professionnels
- 9 - Producteurs et/ou distributeurs d'électricité
- 10 - Grossistes – Distributeurs de matériel
- 11 - Concepteurs lumière
- 12 - Recherche – Enseignement
- 13 - Services techniques d'entreprises autres que celles mentionnées en 01
- 14 - Médecins
- 15 - Etudiants
- 16 - Autres (à renseigner)

COTISATION

- **Entreprise de droit privé, de droit public, Syndicat d'énergie, organisme professionnel, organisme d'Etat**
 - Entité de moins de 5 collaborateurs : cotisation 240 €
 - Entité de 6 à 20 collaborateurs : cotisation 500 €
 - Entité de 21 à 50 collaborateurs : cotisation 1 200 €
 - Entité de plus de 50 collaborateurs : cotisation 2 400 €

- **Collectivité locale (autre que Syndicat d'énergie)**



Collectivité de moins de 100 000 habitants : cotisation 240 €



Collectivité de 100 000 à 300 000 habitants : cotisation 500 €



Collectivité de 300 000 à 500 000 habitants : cotisation 1 200 € (inclut jusqu'à 3 collaborateurs inscrits gratuitement)

1. NOM : Prénom :

E-mail : Code Postal (du lieu de travail) :

2. NOM : Prénom :

E-mail : Code Postal (du lieu de travail) :

3. NOM : Prénom :

E-mail : Code Postal (du lieu de travail) :



Collectivité de plus de 500 000 habitants : cotisation 2 500 € (inclut jusqu'à 5 collaborateurs inscrits gratuitement)

1. NOM : Prénom :

E-mail : Code Postal (du lieu de travail) :

2. NOM : Prénom :

E-mail : Code Postal (du lieu de travail) :

3. NOM : Prénom :

E-mail : Code Postal (du lieu de travail) :

4. NOM : Prénom :

E-mail : Code Postal (du lieu de travail) :

5. NOM : Prénom :

E-mail : Code Postal (du lieu de travail) :

- **Adhésion « personne physique »**



Collaborateur supplémentaire d'une entreprise (...) ou collectivité locale adhérente : cotisation 120 €



Retraité : cotisation 45 €



Demandeur d'emploi : cotisation 45 €



Adhésion à titre personnel : cotisation 200 €



Etudiant : cotisation offerte (0 €) – renvoyer le bulletin avec la copie de la carte d'étudiant

- **Membre associé**



Cotisation 5 800 €

Les Membres Associés de l'AFE bénéficient d'une représentation active à l'AFNOR, d'une visibilité dédiée sur la communication de l'AFE (site Internet, événements...), d'un abonnement gratuit à la Revue Lux ainsi que d'une participation active et gratuite aux travaux et événements de l'Association. Les membres associés bénéficient également de tarifs privilégiés sur les manifestations organisées par LUX Editions ainsi que d'un exemplaire gratuit des publications de la société. Pour plus de renseignements, contactez l'AFE

VALIDATION

La véracité des informations contenues dans ce formulaire est nécessaire à la validation de votre adhésion. En application des articles 39 et suivant la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous contacter l'association par courrier à l'AFE – 17, rue de l'Amiral Hamelin – 75116 Paris. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. L'association met l'ensemble de ces informations à la disposition de ses membres sur son site internet (raison sociale, ainsi que nom et coordonnées de l'entreprise). Votre accord pour cette diffusion est réputé acquis lors de l'adhésion à l'association. Toutefois, vous pourrez nous faire part ultérieurement, à tout moment, de votre souhait que la diffusion de ces données sur internet cesse. L'adhésion implique le respect des statuts, du règlement intérieur, à la disposition de l'adhérent au siège de l'association.

Si vous êtes adhérent de l'AFE, vous avez la possibilité de ne pas apparaître sur l'annuaire en ligne de l'AFE en cochant la case correspondante sur le bulletin d'adhésion. Si vous ne souhaitez plus recevoir de courrier de l'AFE, merci de nous retourner ce courrier en cochant la case : et en indiquant vos nom et prénom : Vous pouvez également nous le faire parvenir par mail : mpalexandre@afe-eclairage.fr.

REGLEMENT

- Chèque à l'ordre de l'AFE
- Virement bancaire ou postal (**Afin de pouvoir identifier votre virement, merci d'indiquer le nom de l'adhérent sur l'ordre de virement**)
- Sur présentation d'une note de débit

COORDONNEES BANCAIRES DE L'AFE :

DOM : BNP PARIBAS KLEBER RIB : 30004 / 00892 / 00010175119 21

IBAN : FR76 / 3000 4008 9200 0101 7511 921

BIC : BNPAFRPPAA

SIRET 784 360 190 000 28 - APE 9411 Z

Votre adhésion ne deviendra effective qu'à la réception de votre règlement.

Date : Signature :

Bulletin à retourner par mail à afe@afe-eclairage.fr ou par courrier :

Association française de l'éclairage

17 rue de l'Amiral Hamelin - 75116 PARIS - Tél : 01 45 05 72 00

www.afe-eclairage.fr et <http://www.afe-eclairage.fr/blogdelafe/>

Retrouvez-nous sur : Twitter - @AFEclairage et sur Facebook : Association française de l'éclairage

Retrouvez la liste complète des avantages offerts aux adhérents de l'AFE sur le site Internet de l'AFE, rubrique « Adhérer »